

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 mai 2023

Date de convocation
04/05/2023
Date d'affichage
15/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

2023-05-01

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Jérôme BONY, Valérie QUINTARD, Elisabeth FAYEL, Olivier BARRE, Marc DELAGNES, Elodie FERRIERES, Guy LAYRAC, et Patricia PANISSIE

Excusés : Sylvie COTTARD, Francis PONS

Mme Valérie QUINTARD a été nommée secrétaire de séance

Objet : Budget Primitif 2023 – Vote des Taxes directes locales : taxe d'habitation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la taxe d'habitation comme suit :

Vote de la taxe sans changement de taux pour l'année 2023 soit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation (TH)	70370.00	10.50	738948.00 €
		Total	738948.00 €

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le et publication

du
du

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy VISSEQ



du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		Délibération
9	11	9

Date de convocation
04/05/2023
Date d'affichage
15/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Valérie QUINTARD, Elisabeth FAYEL, Olivier BARRE, Marc DELAGNES, Patricia PANISSIE, et Guy LAYRAC

Excusés : Sylvie COTTARD, Francis PONS

M.me Valérie QUINTARD a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Participation communale au voyage scolaire 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves du RPI Espeyrac - Saint Félix de Lunel - Sénergues scolarisés en cycles 1, 2 et 3 ont participé à un voyage en avril 2023.

La mairie a été sollicitée par participer exceptionnellement au voyage pour en réduire ses coûts.

Monsieur le Maire rapporte les échanges tenus à ce sujet avec les deux autres maires du RPI.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- **Accorder** une subvention exceptionnelle de 70€ par enfants de Lunel scolarisés au RPI et participant au séjour, soit 21 enfants ; le montant total (soit 1470,00 euros) sera versé sur le compte de l'OCCE du RPI ;
- **S'engager** à inscrire la dépense au budget 2023.

Fait à SAINT FELIX DE LUNEL, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy VISSEQ.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

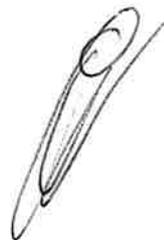
- **d'autoriser** M. le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que toutes pièces relatives à sa bonne exécution.

Fait à SAINT FELIX DE LUNEL, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy VISSEQ.



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 11 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		Délibération
9	11	9

Date de convocation
04/05/2023
Date d'affichage
15/05/2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Jérôme BONY, Elodie FERRIERES, Valérie QUINTARD, Elisabeth FAYEL, Olivier BARRE, Marc DELAGNES, Patricia PANISSIE, et Guy LAYRAC

Excusés : Sylvie COTTARD, Francis PONS

M.me Valérie QUINTARD a été nommée secrétaire de séance.

2023-05-03

Objet : Eaux pluviales / Étude patrimoniale, étude diagnostique, schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales / Signature Marché

Suite à la délibération relative à l'approbation de la convention de groupement de commande et de mandat avec la communauté de Communes et les 12 communes du territoire dans le cadre de la consultation pour la réalisation d'une étude patrimoniale, étude diagnostique, schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, M. le Maire précise que le marché a été attribué par le coordonnateur du groupement lors de la séance du conseil communautaire du 11 Avril 2023.

Le prestataire retenu est le bureau d'études Altéréo.

Il ajoute que le marché a été passé sous forme d'accord cadre à bons de commande pour une durée de 3 ans et que la signature de l'acte d'engagement n'engage pas financièrement la commune tant qu'aucun bon de commande n'est émis.

Il indique que conformément au plan de financement voté par l'assemblée délibérante du coordonnateur du groupement (CCCM), la commune peut bénéficier d'une subvention de la part de l'agence de l'eau Eau Grand Sud-Ouest et du Département de l'Aveyron pour la réalisation de ces études sur le volet des eaux pluviales.

Ainsi, afin de s'engager dans la démarche et permettre à la communauté de communes de solliciter les financeurs, il précise qu'il est nécessaire aujourd'hui de signer le marché avec le prestataire retenu.